

**AVIS DE RECRUTEMENT EXTERNE SANS CONCOURS
D'ADJOINTS TECHNIQUES
DE RECHERCHE ET DE FORMATION
SESSION 2019**

En application des articles 3-2 à 3-4 du décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, des recrutements externes sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation auront lieu, au titre de l'année 2019.

Réf. : Arrêté du 19 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation.

Au titre du **Rectorat de Grenoble**, le nombre de postes à pourvoir est fixé à :

- **1 poste BAP B**
 - Préparateur en chimie et sciences physiques

**La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au
MERCREDI 29 MAI 2019 minuit, le cachet de la poste faisant foi.**

Le dossier de candidature doit comporter :

- la photocopie de la carte d'identité
- une lettre de candidature
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés

Et être adressé à :

**RECTORAT DE GRENOBLE
DEC3 - BUREAU 218
7, place Bir Hakeim
CS 81065
38021 GRENOBLE CEDEX 1**

La rectrice de l'académie de Grenoble arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

La commission de sélection examine le dossier de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

Les candidats dont le dossier aura été sélectionné seront convoqués courant mai-juin.